



Association S.O.S SACRE CŒUR

**Siège : 31, rue Ludovic TRARIEUX
59220 DENAIN**

Email : sossacrecoeur@aol.fr

Téléphone : 03 27 31 67 15 – 06 86 78 19 97

Site : sos-sacrecoeur.fr

COMPTE RENDU de l'assemblée générale de SOS SACRE CŒUR du 30 Novembre 2018

L'assemblée s'est tenue dans la salle du Café de la Paix le 30/11/2018 de 18H00 19h30.

L'association a toujours son siège à DENAIN – 31 rue Ludovic TRARIEUX.

Le bureau est représenté par :

- le Président Antonio NOTARIANNI
- la Vice-Présidente Mme Marylène TOMEI
- Le trésorier, M. Pascal DEKESEL - absent non excusé
- La secrétaire, Mme Elisabeth TUTTOBENE, non remplacée depuis sa démission.

L'ordre du jour a été suivi dans son intégralité.

1. Le rapport d'activité a permis de rappeler rapidement la genèse de l'association. Il s'est attardé sur le travail de terrain, de communication par correspondance et de distribution de flyers. La collecte des fonds a permis d'offrir les vitraux du centre paroissial Sacré-Cœur, Place BAUDIN et le moteur de la cloche pour maintenir une présence spirituelle dans le quartier du Nouveau Monde à DENAIN. Elle a permis également de compléter l'équipement des cinq églises de la paroisse Marcel CALLO, qui ne possédait qu'un seul orgue, par la dotation de quatre synthétiseurs manquant pour assurer l'animation musicale des offices religieux de toute la paroisse.

Dans ce contexte, le sort de l'église du Sacré-Cœur, première opération de l'association, a été abordé. L'église a été désacralisée puis vendue à l'association MAM'JO, présidente Mme NACHEZ. Il a été déploré l'abandon des projets avancés par le diocèse pour justifier de la vente à cette association pour l'euro symbolique. La conversion en établissement de formation dans le cadre de l'agrandissement de l'Institution Jean-Paul II n'a jamais vu le jour. Aucune intervention visant à protéger le bâtiment n'a été accomplie.

En conséquence, l'ancienne église, dont il faut souligner la dimension culturelle par son implantation dans le périmètre du patrimoine minier inscrit à l'UNESCO, risque de se dégrader irréversiblement.

Le désintérêt manifeste à l'égard du bâtiment inquiète fortement par l'indifférence qu'il suscite tant des autorités religieuses et administratives que des citoyens pratiquants ou non.

Il a été rappelé le discrédit artificiel utilisé pour parvenir à diffuser dans les esprits la démolition prochaine de l'ancienne église depuis 2007 sur le thème de sa dangerosité et du coût prohibitif de sa rénovation. Les diverses solutions avancées par l'association sont restées lettres mortes.

Le rapport financier a présenté une comptabilité régulière en la forme et au fond.

Le nombre de donateurs et le montant des dons ont baissé depuis la désacralisation de l'église.

Les dépenses engagées ont naturellement infléchi la trésorerie.

Néanmoins, celle-ci s'améliore sensiblement et présente un solde de 2136.75 € au 05/10/2018.

2. La modification des statuts.

- Les membres statutaires ont déposé leur mandat.

Aucune candidature pour la présidence, la vice-présidente et le secrétariat n'a été enregistrée, de sorte qu'ont été reconduits :

M. Antonio NOTARIANNI – Président

Mme Marylène TOMEI – Vice-présidente

Le Trésorier, M. PASCAL DEKEYSEL a été remplacé par M. Stéphane RATAJSKI ;

Le secrétariat reste non pourvu pour le moment.

- L'objet social a été modifié pour limiter le périmètre d'action de l'association : incitation à la rénovation et à l'embellissement des églises et chapelles chrétiennes catholiques.

3. Les projets

L'association poursuit son action en faveur des édifices chrétiens catholiques, en tant qu'éléments du patrimoine culturel et cultuel de la société.

Dans ce cadre, elle poursuivra son action de terrain et de collecte de dons pour permettre l'embellissement de ces édifices.

Une campagne de contact avec le public et les élus permettra de relancer la mobilisation autour de la problématique posée par l'objet social de l'association qui réaffirme son rôle de veille pour le maintien en bon état et pour l'équipement matériel dont ces lieux de culte auraient besoin.

Dans l'immédiat est envisagé le remplacement des quatre synthétiseurs d'occasion par des orgues liturgiques de bonne qualité. Cela permettra d'améliorer l'animation des offices et de susciter des talents nouveaux volontaires, à se manifester dans le domaine de la musique.

Afin d'améliorer les finances de l'association seront mises en œuvre des actions culturelles, comme des repas et des soirées cabaret dont les bénéfices lui seront reversés.

Par ailleurs, un single financé par le président sera mis en ligne sur les plateformes numériques.

Le livre « Qu'as-tu fait à ton frère » actuellement sur le site EDILIVRE et à la disposition du public sur les plateformes en ligne - FNAC FURET – CULTURA – AMAZON - est en cours de réécriture pour une nouvelle édition. Le souhait est de réduire son prix de vente pour une diffusion plus large.

Les bénéfices de ces supports de communication seront mis au crédit de l'association.

Le débat a été constant durant toute la durée de l'assemblée générale. Il s'est focalisé sur la gestion de l'association et sur sa capacité à servir l'objet social.

L'accent a été mis sur la mission de l'association et sur l'erreur de la considérer comme un collectif dont le but aurait été exclusivement de sauver l'église Sacré-Cœur de DENAIN.

A cet égard, l'association ne considère pas ce sujet clôturé tant que tous les moyens d'action ne seront pas épuisés pour lui offrir un nouveau destin, une nouvelle vie.

A cette fin, une coopération constructive est recherchée dès à présent, pour unir nos forces avec son propriétaire et tous les partenaires intéressés par ce grand projet.

Denain, le 10/12/2018

Le Président : Antonio NOTARIANNI